

Dépenses en énergie des ménages ontariens : Perspectives selon la région et la répartition du revenu

Les dépenses en énergie des ménages¹, c'est-à-dire ce que paient les Ontariens pour chauffer et climatiser leur maison et faire fonctionner leurs appareils ménagers, font souvent l'objet de débats à l'Assemblée législative de l'Ontario. Si ces dépenses sont largement fonction des prix, les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et le remplacement de certaines sources d'énergie importent aussi. En effet, certains Ontariens – quoique pas tous – peuvent réagir à la hausse du prix d'une source d'énergie donnée, comme le gaz naturel ou l'électricité, en augmentant l'efficacité avec laquelle ils consomment cette énergie ou en passant à une autre source. Ainsi, pour obtenir un portrait clair de l'incidence de l'énergie sur le coût de la vie des Ontariens, il convient d'analyser combien ceux-ci dépensent en énergie à la maison plutôt que les prix en tant que tels.

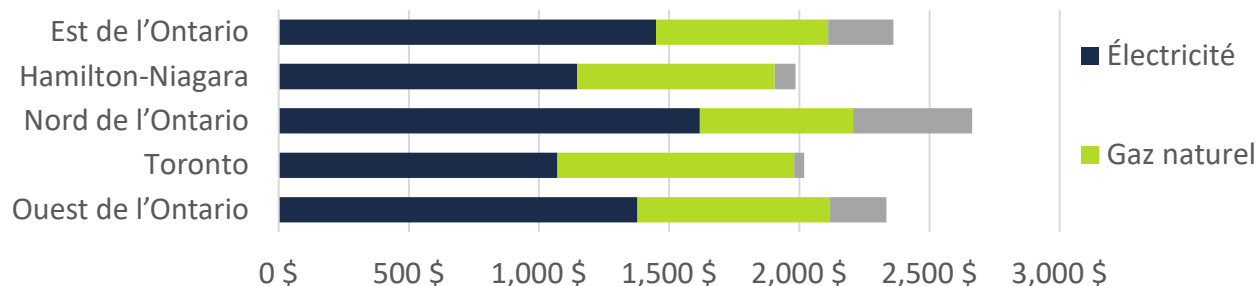
Dans un commentaire précédent², le BRF a analysé la fluctuation des dépenses en énergie des ménages ontariens au fil du temps et les a comparées à celles des autres provinces. Le présent commentaire répond à deux autres questions :

- 1) Comment les dépenses moyennes en énergie des ménages se comparent-elles entre les régions de la province?
- 2) Combien les ménages ontariens des différents paliers de revenu dépensent-ils en énergie au foyer?

Dépenses en énergie des ménages par régions³

Les dépenses moyennes en énergie des ménages varient grandement selon la région (la figure 1 présente ces dépenses pour la période de 2012 à 2014⁴). En moyenne, les ménages du Nord de l'Ontario dépensent plus sur ce plan que ceux des autres régions, tandis que les résidents de Toronto et de la région d'Hamilton-Niagara dépensent le moins. De nombreux facteurs expliquent vraisemblablement ces différences, notamment l'accès au gaz naturel pour le chauffage, la taille des logements et le climat. Les ménages du nord de la province dépensent généralement plus que les autres en électricité et en autres sources d'énergie (mazout de chauffage), et moins en gaz naturel.

Figure 1 : Dépenses moyennes en énergie des ménages ontariens par sources d'énergie et par régions, 2012-2014



Source : Adapté de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 19 septembre 2016. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

¹ Les dépenses en énergie des ménages sont les dépenses engagées pour l'énergie consommée à la maison. Le présent commentaire ne tient pas compte des dépenses engagées en dehors du foyer, comme le carburant pour les véhicules et l'énergie consommée dans les résidences secondaires comme les chalets. Sont aussi exclues de cette analyse les dépenses payées par les propriétaires pour la consommation des locataires, en raison de l'absence de données.

² Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, *Coûts d'énergie des foyers en Ontario*, 25 août 2016, http://www.fao-on.org/fr/Blog/Publications/home_energy.

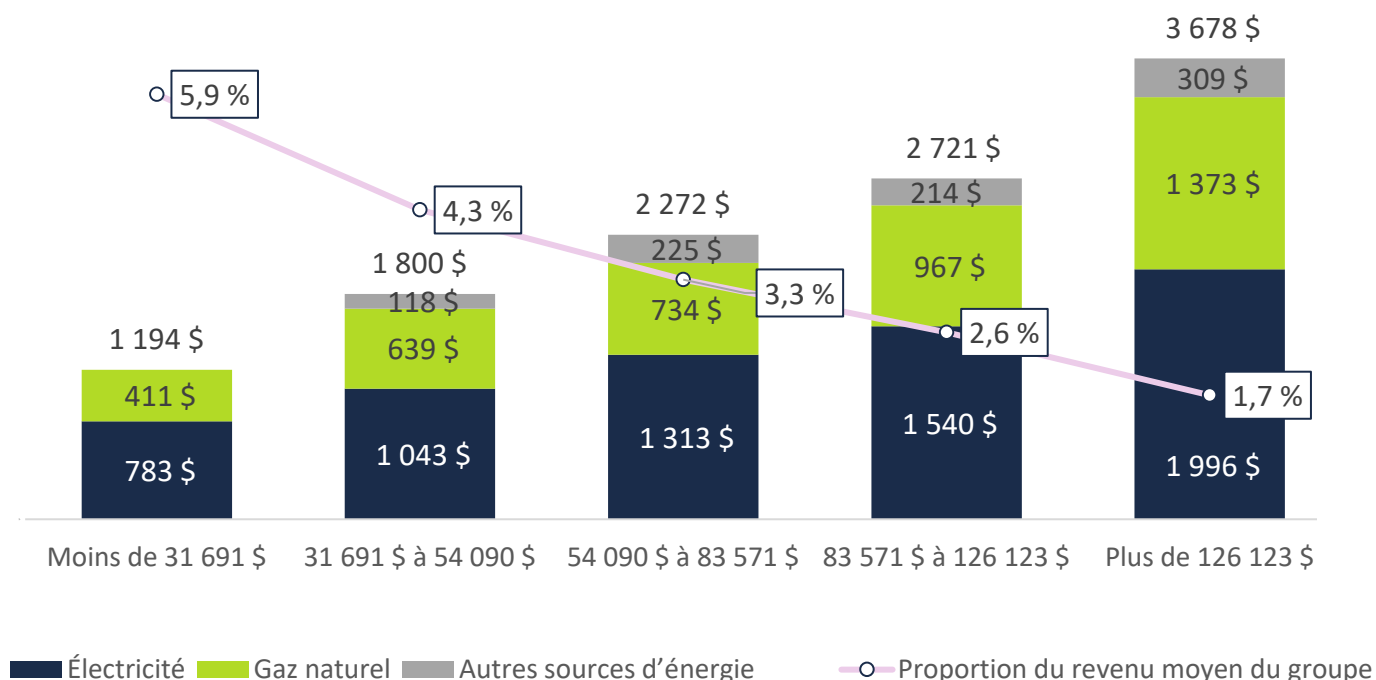
³ Le BRF a établi les régions avec l'aide de Statistique Canada de manière à obtenir des échantillons qui soient de taille suffisante tout en mettant en évidence des variations géographiques. L'Est de l'Ontario correspond aux régions économiques d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; Hamilton-Niagara correspond à la région économique de la péninsule d'Hamilton-Niagara; le Nord de l'Ontario correspond aux régions économiques de Muskoka-Kawartha, du Nord-Est et du Nord-Ouest; Toronto correspond à la région économique de Toronto; et l'Ouest de l'Ontario correspond aux régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, de London, de Windsor-Sarnia et de la péninsule de Stratford-Bruce. Il s'est avéré impossible d'obtenir un échantillon de taille suffisante pour les régions économiques du Nord-Est et du Nord-Ouest sans l'adjonction d'une autre région économique. Les régions économiques sont des unités d'analyse établies par Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/pub/92-195-x/2011001/geo/er-re/er-re-fra.htm>).

⁴ Les dernières estimations disponibles quant aux dépenses remontent à 2014. Statistique Canada prévoit publier les données de 2015 au début de 2017. La figure 1 présente des moyennes sur plusieurs années, car les échantillons sont petits et les différences entre les régions peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre.

Dépenses en énergie des ménages par niveaux de revenu

Les dépenses moyennes en énergie des ménages varient aussi en fonction du revenu⁵ (figure 2). Plus le revenu du ménage est élevé, plus ses dépenses en énergie sont importantes. Par exemple, en moyenne, les ménages qui se classaient dans le quintile de revenu le plus élevé, c'est-à-dire ceux qui touchaient plus de 126 123 \$ en 2014, ont dépensé 3 678 \$, tandis que ceux qui appartenaient au quintile le plus bas n'ont dépensé que 1 194 \$. Ces différences résultent en partie des écarts de taille entre les logements et des disparités dans l'utilisation d'appareils ménagers, par exemple pour la climatisation, l'éclairage et le chauffage.

Figure 2 : Dépenses moyennes en énergie des ménages ontariens par sources d'énergie et par niveaux de revenu, 2014



Source : Adapté de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 19 septembre 2016. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Nota : Pour les ménages dont le revenu est inférieur à 31 691 \$, Statistique Canada affirme que les données sur les dépenses moyennes dans les autres sources d'énergie ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Cela dit, en proportion du revenu, les ménages à revenu élevé dépensent en moyenne moins que les ménages à revenu faible. En 2014, les ménages du quintile de revenu le plus bas ont dépensé en moyenne 5,9 % de leur revenu avant impôt en énergie; cette proportion s'est élevée à seulement 1,7 % pour les ménages du quintile le plus élevé.

⁵ Dans ce cas-ci, le BRF utilise le revenu du ménage avant impôt. La définition du revenu du ménage avant impôt de Statistique Canada comprend :

les sources de revenu de toute provenance y compris les transferts gouvernementaux, bourses d'études et subventions de recherche, salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, Prestation universelle pour la garde d'enfants, pension de la Sécurité de la vieillesse, prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit TPS/TVH fédéral, crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, autres revenus imposables et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité et revenus de placement. (Source : correspondance entre le BRF et Statistique Canada)

Programmes gouvernementaux atténuant le fardeau des coûts de l'énergie selon la région et le revenu

En proportion du revenu, le fardeau des coûts de l'énergie est plus lourd sur les ménages à faible revenu, même si ceux-ci dépensent moins sur ce plan. Par ailleurs, les résidents des zones rurales dépensent plus en énergie que ceux des régions urbaines comme Toronto. La province a mis en place des programmes pour atténuer le fardeau de ces dépenses en fonction de la région et du revenu :

- Grâce au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité, les consommateurs à faible revenu admissibles peuvent économiser jusqu'à 600 \$ par année, voire 900 \$ s'ils chauffent à l'électricité ou utilisent certains appareils médicaux⁶. La protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées réduit la facture des consommateurs habitant les régions rurales et éloignées de l'Ontario⁷. Ces deux programmes sont financés par des redevances payées par tous les contribuables, lesquelles sont redistribuées parmi les consommateurs d'électricité⁸.
- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario permet aux individus habitant dans le Nord de l'Ontario d'obtenir jusqu'à 146 \$ par année pour l'année de prestations 2016, alors que les familles peuvent obtenir un montant maximal de 224 \$⁹.
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers peut atteindre 1 008 \$ pour les individus et les familles à revenu faible ou moyen, et 1 148 \$ pour les aînés admissibles¹⁰.
- À partir du 1^{er} janvier 2017, la province entend réduire de 8 % la part provinciale de la taxe de vente harmonisée sur les factures d'électricité des consommateurs résidentiels¹¹. L'avantage de cette mesure sera proportionnel aux dépenses en électricité. Par exemple, selon les estimations de 2014, le ménage moyen du quintile de revenu le plus élevé aurait économisé 160 \$ dans l'année, tandis que le ménage moyen du quintile le plus bas aurait économisé 63 \$¹².
- Le programme de conservation d'électricité économes (y compris le programme AIDE AU LOGEMENT pour les clients à faible revenu).

Il existe aussi une multitude d'autres programmes d'aide provinciaux et fédéraux qui ne sont pas directement liés aux dépenses en énergie, comme les déductions pour les habitants de régions éloignées.

Messages clés

- Les dépenses moyennes en énergie des ménages varient grandement selon la région. En moyenne, ce sont les ménages de Toronto et de la région d'Hamilton-Niagara qui dépensent le moins sur ce plan, tandis que les ménages du Nord de l'Ontario sont ceux qui dépensent le plus.
- En Ontario, les dépenses en énergie augmentent parallèlement au revenu, mais représentent un fardeau plus lourd pour les ménages à faible revenu. En 2014, les ménages qui se classaient dans le quintile le plus bas de la distribution des revenus ont consacré en moyenne 5,9 % de leur revenu à l'énergie, tandis que ceux qui appartenaient au quintile le plus élevé y ont consacré seulement 1,7 % de leur revenu, qui est beaucoup plus important.
- Il existe divers programmes provinciaux pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie.

⁶ <https://ontarioelectricitysupport.ca/FAQ>.

⁷ http://www.veridian.on.ca/wp-content/uploads/Dec_Order_Reg_Charges_20151119.pdf.

⁸ Comme le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et la protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées font directement varier les dépenses en électricité des ménages, ils sont déjà pris en compte dans les estimations de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*.

⁹ <http://www.energy.gov.on.ca/fr/programs-to-reduce-electricity-costs-for-consumers/>.

¹⁰ <http://www.energy.gov.on.ca/fr/programs-to-reduce-electricity-costs-for-consumers/>.

¹¹ <https://news.ontario.ca/mei/fr/2016/09/ontario-reduit-le-cout-de-lelectricite-pour-les-familles-et-les-entreprises.html>.

¹² 8 % de la TVH appliquée aux dépenses en électricité des ménages présentées dans la figure 2 (page 2).

Peter Harrison
Analyste financier en chef
pharrison@fao-on.org

Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario
2, rue Bloor Ouest, bureau 900
Toronto (Ontario) M4W 3E2

Pour toute demande de la part des médias, communiquer avec Kismet Baun au 416 254-9232 ou à kbaun@fao-on.org.